



***Dossier d'inscription au vide grenier
du lycée Lumière
Dimanche 19 mai 2019***

Maison des lycéens du Lycée A.& L. Lumière 13600 La Ciotat

GRAND VIDE GRENIER

Dans la cour du lycée le :

Dimanche 19 mai 2019 de 8h à 17h

Organisé par les élèves de Seconde et la Maison des Lycéens du lycée Lumière au profit de l'association « La Montgolfière » qui œuvre pour l'aide aux demandeurs d'asile

Bulletin de réservation d'un emplacement et attestation à renvoyer :

Par courrier à l'attention de Mr Conte Jean Claude (vide grenier) Lycée Lumière Avenue Jules Ferry 13600 La Ciotat.

La réservation de l'emplacement sera effective uniquement après réception du bulletin d'inscription dûment complété, signé, et accompagné des pièces demandées.

Le bulletin de réservation est à télécharger sur le site du lycée Lumière :

<https://www.atrium-paca.fr/web/lpo-auguste-et-louis-lumiere-136001/accueil>

ou à retirer auprès de l'accueil du lycée aux jours et heures d'ouverture.

Date limite d'inscription le : samedi 4 mai 2019 (uniquement dans la limite des places disponibles)

Après réception de votre dossier accompagné de votre règlement, nous vous adresserons votre confirmation d'inscription avec votre numéro de stand et les détails de l'organisation de cette journée.

Tout dossier incomplet sera refusé. Aucune réservation ne sera faite par téléphone.

Pour participer, merci de nous renvoyer au plus vite à l'adresse suivante :

Jean Claude Conte, Vide Grenier
Lycée Lumière, avenue Jules Ferry 13600 la Ciotat

Le bulletin d'inscription après avoir complété et signé le bulletin de réservation et l'attestation sur l'honneur.

- Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité,
- Une enveloppe timbrée à votre nom et à votre adresse,
- Un chèque d'un montant (X fois 5€ le mètre linéaire accordé), libellé au nom de : MDL du Lycée Lumière.

Nous n'encaisserons votre chèque qu'après le vide grenier. Les annulations d'emplacement ne seront pas remboursées.

Au plaisir de vous rencontrer très prochainement, veuillez agréer, nos sincères salutations.

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

Le vide grenier organisé dans la cour du Lycée Lumière, avenue Jules Ferry 13600 La Ciotat par la Maison des Lycéens est ouvert aux particuliers. La vente par des enfants est autorisée sous la responsabilité parentale.

Avant le vide grenier :

L'inscription se fait en renvoyant par courrier tous les éléments mentionnés dans la lettre d'information téléchargeable sur le site internet du lycée Lumière (<https://www.atrium-paca.fr/web/lpo-auguste-et-louis-lumiere-136001/accueil>) Un dossier de réservation incomplet ne sera pas traité. Toute inscription *acceptée* par les organisateurs est définitive et aucun remboursement du droit d'inscription ne pourra être réclamé pour quelque raison que ce soit.

A l'arrivée, le jour du vide grenier;

- Chaque exposant inscrit présentera, à l'entrée, sa confirmation d'inscription. Il pourra accéder en voiture au périmètre du vide-grenier de 6h à 7h 30.
- Les exposants pourront s'installer sur les emplacements qui leur auront été attribués par les organisateurs (en tenant compte au mieux des observations indiquées sur le bulletin de réservation) et ne pourront, en aucun cas, les contester.
- Après déchargement, les véhicules devront être impérativement garés en-dehors du lycée.
- Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 8h00.

Pendant le vide-grenier :

Chaque exposant s'engage à :

- Se conformer à la réglementation en vigueur concernant les vide-greniers et au présent règlement,
 - Ne pas vendre d'articles interdits par la loi,
 - Ne pas vendre d'articles neufs,
 - Ne pas exposer de marchandises en-dehors de l'espace qui lui a été attribué, sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours,
 - Respecter tous les espaces verts,
 - Assurer une présence continue sur son emplacement durant toute la durée de la manifestation.
 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation sur les stands. Les produits vendus sont de la responsabilité des vendeurs.
- Les organisateurs n'interviennent pas en cas de litige entre exposant(s) et visiteur(s).

Fin du vide-grenier:

Le remballage se fera à partir de 17h00. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler pour le chargement dans le périmètre du vide-grenier avant d'y avoir été expressément invité par les organisateurs. L'emplacement devra être rendu, nettoyé et débarrassé de tout déchet. Aucun article ne devra être laissé dans l'enceinte de l'établissement.

Des containers à poubelle sont mis à la disposition des exposants à la fin du vide grenier.

En cas de non-respect de ce règlement par un exposant, les organisateurs pourront lui demander de quitter le périmètre du vide-grenier, sans remboursement de la réservation.

Vide Grenier du lycée Lumière La Ciotat Dimanche 19 mai 2018

ATTESTATION SUR L'HONNEUR - INSCRIPTION VIDE GRENIER

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint à la lettre d'information qui m'a été transmise et connaître la réglementation concernant les vide-greniers, déchargeant ainsi les organisateurs de toute responsabilité pénale, civile ou administrative résultant de ma participation.

J'atteste sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Articles L310-2 du Code du Commerce),
- Ne pas participer à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile (Article L321-9 du Code Pénal).

Nom et prénom :

Fait à:

le

Signature :

Bulletin de réservation à renvoyer au lycée Lumière

(document conservé par les organisateurs du lycée)

Nom (en majuscules) :

Prénom :

N° Carte d'identité :

Adresse:

Téléphone: __ / __ / __ / __ / _

E-Mail :@

Nombre d'emplacement (1 emplacement = 1 mètre linéaire au prix de 5€/m)

Entourez un chiffre : **1** **2** **3** Autre :

Règlement : Chèque au nom de :

Domiciliation Bancaire :

N° chèque :

Montant:

Observations et remarques éventuelles :